

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS-PYRENEES
Jeudi 28 mars 2019**

Présents : Daniel ARTAUD, Nathalie AURIAC, Frédéric BONNEL, Christiane BONTE, Jean BOUSSION, Ginette BUSCA, Gérard CMBUS, Alain CAU, René CLASTRES, Jean-Claude DEGA, Jocelyne FERT, Michel ICART, Jean-Jacques MERIC, Alain METGE, Geneviève OSMOND, Maryse PERIGAUD, André VIDAL, Jean-Noël VIGNEAU.

Excusés : Simon BAVARD, Christine TEQUI, André DESCOINS, Nadine NENY, Patrick LAFFONT, Gérald ROVIRA.

Procurations : Monique CHARLES à Frédéric BONNEL, Alain SERVAT à Jean Noël VIGNEAU, Denis PUECH à Alain METGE

Absents : Alain BARI, Magalie BERNERE, Patricia DANDURAND, Marie-Christine SOULA, Patrick TIMBART

Secrétaire de séance : Jocelyne FERT

Ordre du jour

- Validation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 14 mars 2019

- **Dossier soumis à délibération du bureau**

Economie

- Régime des aides à l'immobilier d'entreprise de la CCCP (rapport n°1)
- Location du bâtiment 1^{er} accueil d'entreprise situé à Sainte-Croix-Volvestre (rapport n°2)
- Etude logistique Couserans (rapport n°3)

Mobilité

- Dispositif régional en faveur des pôles d'échanges multimodaux (rapport n°4)
- Schéma de développement des Modes Actifs (rapport n°5)

Thermes Aulus

- Conventions de partenariat entre la CCCP-Régie des Thermes d'Aulus et :
 - o le camping « Le Couledous »,
 - o le camping « les 4 saisons »
 - o l'association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Saint-Girons (rapport n° 6)

- **Dossiers soumis à l'avis du bureau ou préparatoires au conseil communautaire (les rapports des finances seront présentés en séance)**

Thermes Aulus

- Tarifs 2019 (rapport n°7)

Finances

- 1- Vote Affectation de résultat
- 2- Fixation Taux TH, TFB, TFNB
- 3- Fixation Taux CFE
- 4- Fixation taux TEOM
- 5- Fixation produit GEMAPI
- 6- Vote Budget 2019 :
 - Budget Principal
 - BA Thermes Aulus
 - BA ZA Ensales
 - BA ZA Le Pitarlet

- BA Eaux du Couserans
 - BA Assainissement
 - BA ANC
- 7- Autorisation de Programme et Crédits de Paiement
- MSP St Girons
 - MSP Prat
 - Maison petite Enfance Castillon
 - Ecole Massat
 - Gendarmeries de Saint-Girons, Prat-Bonrepaux, La Bastide de Sérour
 - Service des Eaux

Questions diverses

Le Président ouvre la séance à 18H25

- **VALIDATION DU PV DU BUREAU DU 14 mars 2019**

Le Président demande s'il y a des observations sur le PV du Bureau du 14 mars 2019.

Les Membres du Bureau communautaire valident à l'unanimité le PV (21 voix).

- **DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Economie

- **Régime des aides à l'immobilier d'entreprise de la CCCP (rapport n°1)**

M. le Président présente le rapport.L

La loi NOTRe du 07 août 2015 a réorganisé les compétences des collectivités territoriales et renforcé le rôle des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en matière de développement économique. Les EPCI sont compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises. Les aides accordées ont pour objet la création ou l'extension d'activités économiques.

Pour faciliter la prise en charge de cette nouvelle compétence par les EPCI, la Région Occitanie, cheffe de file en matière de développement économique, a adopté un dispositif d'intervention spécifique permettant de les accompagner à hauteur de 80% de la subvention attribuée par les EPCI en 2019, puis à hauteur de 70% en 2020.

Afin de renforcer la vocation économique du territoire avec pour objectif d'accueillir et d'aider au développement des entreprises et de l'emploi, Monsieur le Président présente le régime des aides à l'immobilier d'entreprise de la communauté de communes.

Le présent régime d'aides s'applique à l'ensemble du territoire de la communauté de communes conformément à l'arrêté en date du 18 novembre 2016 portant fusion des ex communautés de communes

Cela concerne les Très Petites Entreprises (TPE) les Petites et Moyennes Entreprises (PME) les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) pour les secteurs d'activité suivants :

- Les entreprises industrielles,
- Les entreprises artisanales de production,
- Les entreprises artisanales de services,
- Les entreprises commerciales en « Business to Business » (B2B).

Le B2B désigne l'ensemble des activités d'une entreprise visant une clientèle d'entreprises (l'éligibilité finale sera appréciée par la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées).

Les demandes d'aides à l'investissement immobilier émanant des entreprises du secteur du tourisme et du commerce notamment celles favorisant le commerce dans les villes de – de 3000 habitants en lien avec le « pass-commerce » seront évaluées au cas par cas (il en va de même pour l'octroi desdites aides).

Selon le cadre réglementaire, les entreprises exclues du régime d'aides sont les suivantes :

- Les professions libérales, les activités principales de services financiers, banques et assurances
- Les exploitations agricoles, les sociétés de pêche et d'aquaculture.

Dépenses éligibles

- Acquisition de terrain (à évaluer au cas par cas dans la limite de 10% des dépenses totales éligibles du projet concerné et sous la condition expresse que la construction des locaux d'activité débute dans l'année qui suit l'achat dudit terrain)
- Frais d'aménagement de terrain ;
- Construction d'un bâtiment neuf ;
- Acquisition d'un bâtiment existant vacant (analysé au cas par cas notamment selon des notions de maintien de l'emploi ou de reprise d'activité) ;
- Extension de locaux d'activité ;
- Réhabilitation d'un bâtiment quand les travaux répondent à des besoins de développement (analyse de l'éligibilité selon des notions de maintien de l'emploi, de situation géographique et de reprise d'activité).

Les honoraires liés à la conduite du projet entrent dans l'assiette éligible (maîtrise d'œuvre, frais d'études, géomètre...).

Les travaux de mise aux normes (accessibilité, sécurité) ainsi que les frais notariés ne sont pas éligibles.

L'intervention de la Communauté de Communes s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe budgétaire annuelle déterminée par délibération de la collectivité. L'aide est octroyée sous la forme d'une subvention d'investissement dans le cadre d'un projet d'investissement immobilier.

Seuil minimum d'investissement :

- 40 000 € HT (ou 60 000 € HT concernant le contrat « AgroViti » stratégique)

Taux de participation maximum :

- TPE : AFR* : 30% (*AFR : aide à finalité régionale, zonage à consulter en annexe V)
Hors AFR : 20%
- PME : AFR : 20%
Hors AFR : 10%
- ETI : AFR : 10%

Le taux de participation pourra atteindre 40% pour les entreprises agroalimentaires (régime IAA).

Plafonds d'intervention en subvention (ceux des contrats régionaux) :

- 750 000 € (contrat AgroViti stratégique)
- 1 000 000 € (contrats Croissance, Innovation)

La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées s'étant engagée dans un Plan Climat Air Energie (PCAET), les aides à l'immobilier d'entreprise seront accordées selon des critères d'éco-conditionnalité.

L'entreprise fera parvenir une demande d'aide qui sera examinée en commissions développement économique et finances ; le Bureau communautaire attribuera la subvention par délibération dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée annuellement.

La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées pourra effectuer des visites de contrôle et appliquer des sanctions en cas de non-respect des conditions de la convention signée entre les deux parties.

L'entreprise bénéficiaire de l'aide à l'investissement immobilier s'engage à maintenir l'activité pendant une durée minimale de 5 ans à compter de la réception des travaux constatée par PV de réception.

Dans le cas de l'acquisition d'un terrain, l'entreprise s'engage à débiter la construction des locaux d'activité dans l'année qui suit l'achat dudit terrain.

Dans le cas de l'acquisition d'un bâtiment ou de la construction d'un bâtiment, l'entreprise s'engage à y installer son activité au plus tard un an après l'acquisition ou la réception des travaux.

L'entreprise devra mentionner le soutien de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées sur tous les supports et communications liés à l'objet de la subvention sous peine de devoir rembourser celle-ci.

Le Conseil Régional Occitanie-Pyrénées-Méditerranée participe au financement des aides à l'immobilier d'entreprises aux côtés de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées dans les conditions fixées par convention.

M. le Président mentionne que le Conseil Départemental de l'Ariège n'est plus compétent en matière d'intervention économique de droit commun. Néanmoins, la Communauté de communes Couserans-Pyrénées pourra, au cas par cas, et par voie de convention passée avec le Conseil Départemental, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides mentionnées ci-dessus.

M. le Président mentionne, que, compte tenu de la situation économique du territoire, il paraît nécessaire que le dispositif soit étendu à toutes les entreprises. Il note que le budget voté pour 2019 fixera les limites du montant des aides accordées.

M. le Président invite les Membres à délibérer pour approuver le régime des aides à l'immobilier d'entreprise tel que présenté et décider de conventionner avec la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée pour qu'elle participe au financement de ces aides s'il n'y a pas de question.

➤ **Vote** **pour : 21** **contre : 0** **abstention : 0**

- **Location du bâtiment 1^{er} accueil d'entreprise situé à Sainte-Croix-Volvestre (rapport n°2)**

Daniel ARTAUD, vice-président, présente le rapport.

Il rappelle que dans le cadre du schéma des infrastructures économiques du Couserans et en complément du déploiement des zones d'activités économiques, un réseau de bâtiments primo-accueil d'activité est constitué afin d'offrir à la zone d'emploi du Couserans les moyens de réactivité nécessaires à l'implantation ou au développement d'entreprises.

Outil d'anticipation, ces bâtiments primo-accueil ont pour vocation de permettre aux entreprises naissantes ou en phase de croissance d'obtenir une solution d'implantation. Il s'agit pour le locataire d'une utilisation temporaire. Le bail proposé est établi pour 24 mois et pourra faire l'objet d'avenant le cas échéant (bail dérogatoire dont la durée ne doit pas être, dans tous les cas, supérieure à trois ans conformément à l'article L145-5 du code du commerce).

L'entreprise « DWM », représentée par Mr William Rebaudo et dont le siège social actuel se situe à Sainte-Croix-Volvestre, a été constituée en 2015. Cette entreprise réalise tous travaux de construction et de second œuvre, plâtrerie, cloisonnement, tous travaux de maçonnerie, pose de menuiseries, revêtement de surfaces, peinture et décoration d'intérieur.

En quatre années de fonctionnement, cette entreprise a vu son activité croître de manière exponentielle. Aujourd'hui, cette structure emploie une quinzaine de salariés ainsi qu'un apprenti d'Auteuil. Ses locaux actuels situés au centre de Sainte-Croix-Volvestre (ancienne boulangerie) ne sont plus adaptés à sa croissance.

Pour poursuivre son développement, l'entreprise se doit de déménager. C'est pourquoi elle a sollicité la Communauté de Communes en début d'année dans le but de trouver une solution d'implantation autour de Sainte-Croix-Volvestre. Sans réponse favorable et ayant épuisé toutes les possibilités dans le parc privé local, l'entreprise se devra de quitter le territoire de la Communauté de Communes pour rejoindre des opportunités de locaux autour de Cazères.

L'atelier intercommunal inauguré en 2017, situé au lieu-dit « Ramé » 09230 Sainte-Croix-Volvestre en face de la scierie Fauroux, conviendrait à l'entreprise en termes de surface et permettrait son maintien sur le territoire.

Le projet d'implantation de l'entreprise DWM dans l'atelier intercommunal de Sainte-Croix-Volvestre a reçu un avis favorable de la commission développement économique le 12/03/19.

Le projet d'implantation de l'entreprise DWM dans l'atelier intercommunal de Sainte-Croix-Volvestre a reçu un avis favorable de la commission développement économique le 12/03/19.

M. le Président invite les Membres à délibérer pour décider d'accorder la location du bâtiment 1^{er} accueil d'entreprise situé à « Ramès » 09230 Sainte-Croix-Volvestre à l'entreprise « DWM » à compter du 01/04/19 s'il n'y a pas de question.

➤ **Vote** **pour : 21** **contre : 0** **abstention : 0**

- Etude logistique Couserans (rapport n°3)

M. le Président présente le rapport.

Le Couserans est une zone de 10 200 emplois à l'écart des grands flux routiers. En effet, dans le contexte pyrénéen de vallées orientées nord-sud, l'Autoroute 64 au nord, la Route Nationale 20 à l'est et l'axe du Val d'Aran à l'ouest, sont des flux bordant sans grande irrigation ni impact direct sur le développement du territoire. Ainsi, cette absence de flux confine à l'enclavement du territoire.

En décembre 2011 dans le cadre du plan de revitalisation, une enquête sur les problématiques de logistique avait été effectuée auprès de quelques entreprises du Couserans, révélant des attentes importantes et pointant notamment des insuffisances dans la logistique aval de distribution et dans des moyens de stockage sous températures contrôlées. Cette situation, confirmée ces derniers mois par les rencontres successives réalisées par le Président avec le service « économie » de la Communauté de Communes, handicape les entreprises en accroissant leurs coûts d'approvisionnement et d'expédition, en allongeant leurs délais d'acheminement et en limitant leur qualité de service auprès de leurs clients. Ce sentiment de difficulté perçu par de nombreux entrepreneurs a été accentué par la perte sur le territoire du seul transporteur de marchandises. Dans le même temps, de nouvelles implantations ou développement d'entreprises ont eu lieu, de nouvelles organisations inter-entreprises ont été mise en place dans le Sud-Ouest et évoluent très favorablement pour les entreprises ; cependant, aucune recherche de synergie n'a pour l'heure été opérée.

C'est pourquoi, en partenariat avec l'Agence Ariège Attractivité, la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées souhaite engager un travail en profondeur avec les entreprises et les partenaires économiques.

Pour ce faire, l'Agence Ariège Attractivité s'est rapprochée du cabinet LOGICOR, spécialiste en la matière, afin de réaliser cette étude. LOGICOR sélectionnera une douzaine d'entreprises dont celles qui ont sollicité la Communauté de Communes, établira un état des lieux exhaustif sur le positionnement logistique de chacune d'elles et émettra des recommandations communes visant à une amélioration logistique globale.

Pour ce faire, Logicor se rendra dans chaque entreprise pour y rencontrer son dirigeant ou responsable logistique désigné, pour étudier son organisation logistique actuelle sur la base d'éléments comme le tonnage reçu, expédié, la provenance, la destination, les transporteurs prestataires, le tonnage moyen par mouvement et plan d'expédition, la saisonnalité, les perspectives d'évolutions d'activité et difficultés rencontrées, etc... Logicor synthétisera l'ensemble des éléments obtenus auprès de chaque entreprise et fera ressortir les éléments communs pour émettre des recommandations d'organisation logistique à mettre en œuvre afin d'améliorer la compétitivité des entreprises et du territoire.

Le coût de la prestation est de 11 900 € HT. L'Agence Ariège Attractivité prendra à sa charge les 2/3 du coût de l'étude soit 7 933 € HT, la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées prendra à sa charge le 1/3 restant soit 3 967 € HT.

La réalisation de cette étude logistique a reçu un avis favorable de la commission « développement économique » le 12/03/19 ainsi que de la commission des finances du 20/03/19.

M. le Président invite les Membres à délibérer pour décider de réaliser l'étude logistique Couserans, de participer avec l'Agence Ariège Attractivité au financement de cette étude réalisée par le Bureau d'étude LOGICOR à hauteur de 3 967 € HT s'il n'y a pas de question.

➤ **Vote** **pour : 21** **contre : 0** **abstention : 0**

Arrivée de Nadine NENY (+ procuration d'André DESCOINS), de Patrick LAFFONT

Mobilité

- **Dispositif régional en faveur des pôles d'échanges multimodaux (rapport n°4)**

Daniel Artaud, vice-président, présente le rapport.

Le contexte

Le Couserans est desservi par 4 lignes régulières d'autocar qui convergent à Saint-Girons. Ces lignes ont pour terminus des lieux différents ce qui nuit à la lisibilité de l'offre et à l'intermodalité :

- Gare : ligne 104 Foix – Saint-Girons ;
- Square Balagué : ligne 104 Foix – Saint-Girons ;
- Piscine : ligne 108 Castillon – Saint-Girons (sens départ) ;
- Place des Capots : ligne 108 Castillon – Saint-Girons (sens arrivée), ligne 120 Aulus – Saint Girons.

Ces lignes régulières sont complétées par les transports scolaires ainsi que par le transport à la demande (TAD).

Plusieurs réflexions ont été engagées précédemment par le Pays Couserans et la Ville de Saint-Girons sur l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal sur le site de l'ancienne gare. Cet équipement est défini comme une action prioritaire dans le Plan Global de Déplacements (PGD) du Couserans, réalisé par le PNR Pyrénées Ariégeoises en 2016 et

pour lequel la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées est désormais chargée de la mise en œuvre. Par ailleurs, l'étude de faisabilité d'un pôle d'échanges est fléchée dans les actions de l'appel à projet Mobilité durable de l'ADEME 2018 – 2020. Enfin, cette action est inscrite aux contrats territoriaux : Contrat de ville de Saint-Girons 2015 – 2020 et Contrat Occitanie 2018 – 2021.

Le projet du pôle d'échanges

Faire de l'ancienne gare ferroviaire de Saint-Girons une nouvelle gare routière qui permettra de conforter l'offre de transports existante grâce à la réalisation d'un équipement structurant et plus attractif. L'espace autour de la gare pourrait permettre l'aménagement d'un pôle d'échanges plus abouti qui comprendrait le terminus des lignes de car, complété par le transport à la demande, l'autostop participatif, du stationnement vélo, une aire de covoiturage, un parking-relais, etc.

Dans le cadre du PGD Couserans et de l'appel à projet ADEME, la Communauté de Communes conduira prochainement deux études qui placeront le pôle d'échanges au cœur de leur réflexion. Ces études porteront sur :

- Un schéma de développement des modes actifs dans l'agglomération de Saint-Girons ;
- L'opportunité de création d'une navette urbaine desservant l'agglomération.

Enfin, il existe dans l'ancien bâtiment voyageur de la gare un Espace multimodal proposant l'information sur les transports locaux et régionaux et la vente de billets TER Occitanie (trains régionaux et ligne 952 Toulouse Saint-Girons). Cet espace a vocation à élargir ses fonctions pour devenir une véritable Maison de la Mobilité : ainsi, il intègre depuis mai 2018 la centrale de réservation du TAD Couserans et pourrait à l'avenir proposer du prêt de vélos à assistance électrique.

Dispositif régional en faveur des pôles d'échanges multimodaux (PEM)

Depuis juin 2018, la Région Occitanie propose un dispositif en faveur des pôles d'échanges multimodaux routiers qui vient compléter celui déjà existant pour les PEM ferroviaires. La Région étant chef de file de l'intermodalité, elle accompagne les porteurs de projet de PEM : que ce soit une collectivité locale ou une autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

Ainsi, les porteurs de projet qui en font la demande peuvent bénéficier d'un accompagnement financier de la Région pour leur projet. Les EPCI dont la population est inférieure à 100 000 habitants et qui en font la demande peuvent bénéficier d'une prise en charge financière totale de la Région pour la réalisation de l'étude préalable de faisabilité (évaluée à environ 20 000 €). Dans ce cas, la Région met à disposition un de leurs prestataires pour réaliser l'étude. Ainsi, dans le budget mobilité prévu sur la période 2018-2020, le montant initialement alloué à l'étude de faisabilité d'un PEM pourrait être reporté sur les deux autres études : modes actifs et navette urbaine.

Le montant de l'aide régionale (études + travaux) est plafonné à 1 500 000 euros (études + travaux, toutes maîtrises d'ouvrage confondues). Le taux maximum de participation est de 50% des dépenses éligibles.

Les critères qui devront être pris en compte sont :

- L'intermodalité : rabattement, parking-relais, transports, autopartage, modes actifs
- L'accessibilité, sécurité
- L'éco-durabilité

Les dépenses éligibles concernent les espaces extérieurs :

- De stationnement des véhicules (cars, TAD, voiture, deux roues motorisés et vélo) ;
- D'accueil et d'attente des voyageurs ;

- D'information des voyageurs ;
- De repos pour le personnel de conduite ;
- La création de bornes de recharge en carburants ou énergies renouvelables.

L'aménagement intérieur du bâtiment voyageurs comprenant la future Maison de la Mobilité ne rentre pas dans les dépenses éligibles.

Daniel ARTAUD remarque que cette opération est gratuite, prise en charge en totalité par la Région.

M. le Président invite les Membres à délibérer pour l'autoriser à solliciter le soutien de la Région Occitanie au projet de pôle d'échanges à Saint-Girons au travers de son dispositif PEM routiers, de demander la prise en charge à 100% par la Région Occitanie du financement de l'étude préalable de faisabilité par la mise à disposition d'un de leurs prestataires s'il n'y a pas de question.

➤ **Vote** **pour : 24** **contre : 0** **abstention : 0**

- **Schéma de développement des Mobilités Actives dans l'agglomération de Saint-Girons (rapport n°5)**

Daniel ARTAUD, vice-président, présente le rapport.

Il mentionne que dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées est chargée de mettre en œuvre le Plan Global de Déplacements du Couserans réalisé par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises en 2016. Dans ce plan, plusieurs actions ont été retenues dans l'appel à projet Mobilité Durable de l'ADEME auquel a répondu la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées en 2017.

Trois études doivent notamment être réalisées sur la période 2018-2020 :

- L'étude de faisabilité d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) ;
- Le schéma de développement des mobilités actives ;
- L'étude d'opportunité de création d'une navette urbaine.

Financement de l'étude

Les trois études représentent un budget de 45 000 euros dont le financement est réparti comme suit :

- ADEME : 50% ;
- LEADER : 30%* ;
- Autofinancement CCCP : 20 %.

Dans la décision de financement de l'ADEME, ces trois études représentent un budget global de 45 000 euros. La prise en charge financière de l'étude de faisabilité du pôle d'échanges multimodal de Saint-Girons étant assurée par la Région Occitanie, une modification de la répartition des dépenses éligibles au financement de l'ADEME est prévue par l'article 11.6 des règles générales.

Cette règle permet à la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées d'allouer un budget plus important aux deux autres études : schéma des modes actifs et navette urbaine. Initialement, l'étude PEM représentait un budget de 20 000 euros dont la moitié pourra être allouée à l'étude de développement des mobilités actives. Ainsi, le budget du schéma des modes actifs porté à 25 000 euros permettra d'avoir une étude plus opérationnelle.

Contenu et attendus de l'étude

Cette étude se concentrera sur un périmètre restreint permettant d'aboutir à un résultat approfondi et opérationnel permettant d'effectuer des demandes de subventions (ex : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, Fonds Mobilités Actives...).

La Commission Développement Durable B a considéré le périmètre élargi de l'agglomération urbaine de Saint-Girons comme pertinent pour une pratique quotidienne de la marche et du vélo pouvant s'appuyer sur un axe structurant que représente la voie verte, de part et d'autre de Saint-Girons. Ce périmètre comprend les communes d'Eycheil, Lorp-Sentaraille, Saint-Girons et Saint-Lizier ainsi qu'une partie des communes de Caumont et de Montjoie.

L'étude établira un diagnostic et définira une stratégie et un plan d'actions proposant de nouveaux aménagements permettant de développer les modes actifs. En tenant compte des projets d'aménagements en cours et à venir, ces propositions concerneront notamment :

- L'amélioration des continuités piétonnes et cyclables en termes de sécurité et d'accessibilité ;
- La signalétique et le balisage des liaisons douces ;
- Le développement du stationnement cyclable ;
- Le développement de services vélos.

M. le Président invite les Membres à délibérer pour prescrire l'élaboration du schéma de développement des mobilités actives dans l'agglomération de Saint-Girons s'il n'y a pas de question.

➤ **Vote** **pour : 24** **contre : 0** **abstention : 0**

Thermes Aulus

- Conventions de partenariat entre la CCCP-Régie des Thermes d'Aulus et :
 - o le camping « Le Couledous »,
 - o le camping « les 4 saisons »
 - o l'association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Saint-Girons (rapport n° 6 remis prochainement)
 - o CNAS de l'Ariège

Nathalie AURIAC, vice-présidente présente le rapport.

Elle mentionne qu'il s'agit de valider des conventions de partenariat entre la CCCP-Les Thermes d'Aulus et des acteurs locaux afin d'accroître la fréquentation de l'espace thermal, en attirant une nouvelle clientèle et en préservant la fidélité de la clientèle ainsi que promouvoir des produits cosmétiques naturels

Les présentes conventions ont pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et :

- Le CNAS de l'Ariège
- L'Association des commerçants, Artisans et Professions libérales de SAINT-GIRONS,
- Le camping Le Couledous
- Le camping les 4 saisons

Il est proposé d'accorder des remises tarifaires sur les espaces Bien-être, Aquadétente ainsi que sur les produits cosmétiques naturels.

M. le Président invite les Membres à délibérer pour l'autoriser à signer les conventions de partenariat avec le CNAS de l'Ariège, l'Association des commerçants, artisans et professions libérales de SAINT-GIRONS, le camping le Couledous et le camping Les 4 saisons s'il n'y a pas de question.

➤ **Vote** **pour : 24** **contre : 0** **abstention : 0**

Arrivée d'Alain SERVAT

Sur proposition de M. Le Président, le Bureau accepte d'examiner, en continuité, le rapport n°7 qui concerne les Thermes d'Aulus pour avis avant délibération en Conseil communautaire.

- **DOSSIERS SOUMIS A L'AVIS DU BUREAU OU PREPARATOIRES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Thermes Aulus

- **Création et modifications des Tarifs 2019 (rapport n°7)**

Le rapport est présenté par Nathalie AURIAC.

Elle informe l'assemblée des créations tarifaires et des modifications tarifaires du Prix Limite de Facturation des forfaits cures (P.L.F.) ainsi que de la création des tarifs du mini savon et de la mini tisane.

Il y a lieu de délibérer pour avis sur les tarifs proposés ci-dessous :

Mini savon	0.90 €
Mini tisane	0.70 €
Complément tarifaire AU1	29.85 €
Complément tarifaire AU2	35.78 €
Complément tarifaire AU3	33.02 €

➤ **Vote** **pour : 24** **contre : 0** **abstention : 0**

Finances

Michel ICART, Vice-Président, rappelle que les points finances sont soumis au Bureau pour avis avant validation au prochain Conseil communautaire.

1- Vote Affectation de résultat

Michel ICART mentionne qu'il est proposé d'arrêter les résultats définitifs conformément aux comptes administratifs 2018 du budget principal 2018 et des budgets annexes clôturés au 31/12/2018 ainsi au budget annexe Thermes d'Aulus 2018 :

Michel ICART note qu'il est nécessaire de voter pour l'affectation du résultat uniquement pour le budget annexe des Thermes d'Aulus.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT
Résultats reportés		56 552,94 €	27 151,38 €		27 151,38 €	56 552,94 €
Opérations de l'exercice	644 902,42 €	708 678,84 €	41 022,74 €	36 914,79 €	685 925,16 €	745 593,63 €
Totaux	644 902,42 €	765 231,78 €	68 174,12 €	36 914,79 €	713 076,54 €	802 146,57 €
Résultat de clôture		120 329,36 €	31 259,33 €			89 070,03 €
		Besoin de financement	31 259,33 €			
		Excédent de financement	0,00 €			
		Restes à réaliser	7 131,21 €			
		Besoin total de financement	38 390,54 €			
		Excédent total de financement				

Le compte administratif 2018 laisse apparaître un **excédent en section de fonctionnement de 120 329.36 €**.

La section d'investissement présente un **besoin de financement de 38 390.54 €**.

Pour l'affectation de résultat, il convient également de prendre en compte le montant du remboursement du capital d'emprunt de 2019 (**15 800 €**).

Il est ainsi proposé d'affecter à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 54 190.54€.

L'excédent de fonctionnement disponible pour l'exercice 2018 s'élève en conséquence à (120 329.36 € - 54 190.54€) **66 138.82 €**.

Jean BOUSSION, vice-président note que, pour les budgets Service des Eaux, il n'y a pas lieu de procéder à des affectations de résultats.

2- Fixation Taux TH, TFB, TFNB

Il est proposé de fixer pour 2019 les taux d'imposition applicables sur le territoire de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées à :

- Taxe d'habitation (TH) : 13.04%
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 13.47%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 77.91%

Pas d'augmentation prévue. Les taux ne sont pas les mêmes suivant les ex territoires, lissage prévu sur 3 ans

Michel ICART précise que le produit fiscal attendu pour les 4 taxes s'élève à 13 929 351 €,

Il mentionne que les mairies ont été informées ces derniers jours du taux qu'elles devaient appliquer (si leur choix était de rester dans le pacte fiscal) ainsi que du montant des attributions de compensations connues (pas celles qui interviennent au titre de l'exercice 2019 suite aux transferts ou restitutions de compétences).

Carole MEDA, Directrice du Service Finances, précise que les communes, avant de voter les taux, peuvent se faire aider du Service de Fiscalité Directe Locale à Foix afin de s'assurer des règles de liens entre les taux.

3- Fixation Taux CFE

Il est proposé de fixer pour 2019 les taux d'imposition applicables sur le territoire de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées à :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 38.54%

4- Fixation taux TEOM

Pour 2019, il convient de maintenir le taux moyen pondéré de 13.16% et d'appliquer des taux de TEOM différents selon les communes ou/et parties de communes en attendant leur harmonisation à horizon 2022.

Il est proposé de fixer pour 2019 les taux de TEOM applicables sur le territoire de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées en fonction des zones :

- zone n° 1 composée des communes ou parties de communes suivantes : **12.96%**

C001 AIGUES-JUNTES
C007 ALLIERES
C009 ALZEN
C042 LA BASTIDE DE SEROU
C071 CADARCET
C082 CASTELNAU DURBAN
C108 DURBAN SUR ARIZE
C118 ESPLAS DE SEROU
C154 LARBONT
C196 MONTAGAGNE
C203 MONTELS
C212 MONTSERON
C216 NESCUS
C246 RIMONT
C292 SENTENAC DE SEROU

- zone n° 2 composée des communes ou parties de communes suivantes : **13.56%**

C033 BAGERT
C037 BARJAC
C046 BEDEILLE
C094 CERIZOLS
C098 CONTRAZY
C120 FABAS
C158 LASSERRE
C184 MAUVEZIN DE SAINTE CROIX
C190 MERIGON
C198 MONTARDIT
C257 SAINTE CROIX VOLVESTRE
C313 TOURTOUSE

- zone n° 3 composée des communes ou parties de communes suivantes : **12.66%**

C086 CAUMONT
C119 EYCHEIL
C209 MONTJOIE EN COUSERANS
C214 MOULIS
C261 SAINT GIRONS
C268 SAINT LIZIER
C289 LORP SENTARAILLE

- zone n° 4 composée des communes ou parties de communes suivantes : **14.02%**

C008 ALOS
C097 CLERMONT
C110 ENCOURTIECH
C114 ERP
C149 LACOURT
C164 LESCURE
C201 MONTEGUT EN COUSERANS

C204 MONTESQUIEU AVANTES
C247 RIVERENERT

- zone n° 5 composée des communes ou parties de communes suivantes : **12.49%**

C041 LA BASTIDE DU SALAT
C054 BETCHAT
C091 CAZAVET
C128 GAJAN
C148 LACAVE
C183 MAUVEZIN DE PRAT
C187 MERCENAC
C208 MONTGAUCH
C235 PRAT BONREPAUX
C307 TAURIGNAN CASTET
C308 TAURIGNAN VIEUX

- zone n° 6 composée des communes ou parties de communes suivantes : **14.99%**

C005 ALEU
C057 BIERT
C065 BOUSSENAC
C182 MASSAT
C231 LE PORT
C301 SOULAN

- zone n° 7 composée des communes ou parties de communes suivantes : **14.05%**

C011 ANTRAS
C014 ARGEIN
C017 ARRIEN EN BETHMALE
C018 ARROUT
C025 AUCAZEIN
C026 AUDRESSEIN
C027 AUGIREIN
C034 BALACET
C035 BALAGUERES
C055 BETHMALE
C059 BONAC IRAZEIN
C069 BUZAN
C085 CASTILLON EN COUSERANS
C095 CESCAU
C111 ENGOMER
C129 GALEY
C141 ILLARTEIN
C219 ORGIBET
C263 ST JEAN DU CASTILLONNAIS
C267 SAINT LARY
C279 SALSEIN

C290 SENTEIN
C297 SOR
C335 VILLENEUVE
IFP062 BORDES SUR LEZ
IFP317 UCHENTEIN

- zone n° 8 composée des communes ou parties de communes suivantes : **17.11%**

C322 USTOU station

- zone n° 9 composée des communes ou parties de communes suivantes : **13.09%**

C100 COUFLENS
C113 ERCE
C285 SEIX
C291 SENTENAC D'OUST
C299 SOUEIX
C322 USTOU

- zone n° 10 composée des communes ou parties de communes suivantes : **11.55%**

C029 AULUS LES BAINS
C223 OUST

Michel ICART note que la CFE sera identique sur tout territoire au bout de 12 ans.

5- Fixation produit GEMAPI

Michel ICART rappelle que le montant 2019 de la taxe GEMAPI a fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire en date du 27 Septembre 2018. Le montant de cette taxe avait été établi sur la base des besoins exprimés en Août 2018 par les syndicats qui couvrent le territoire.

L'article 164 de la loi de finances pour 2019 reporte au 15 avril de l'exercice concerné le vote du produit de la taxe GEMAPI, date calée sur celle des taux d'imposition des taxes directes locales.

Il est donc possible de reprendre éventuellement une délibération pour voter le produit de la taxe GEMAPI pour 2019.

Les prévisions actualisées exprimées par les syndicats sont les suivantes :

- Pour le SYCOSERP, les prévisions budgétaires sont de 182 720 € (150 727 € en 2018), liés notamment à une diminution des aides de fonctionnement apportées par l'agence de l'eau Adour Garonne.
- Pour le SMBVA, les prévisions budgétaires sont de 32 982 € (27 857 € en 2018)
- Travaux ou prestations supplémentaires liées à la compétence GEMAPI : 15 000 €

Soit une prévision de dépenses totales portée à 230 702 € pour 2019 (199 321 € voté en septembre 2019) selon les besoins exprimés par les syndicats SMBVA et SYCOSERP. Cela implique une taxe qui passe de 4,84 € en 2018 à 5,60 en 2019/habitant.

L'augmentation demandée par le SYCOSERP est prévue pour pallier aux éventuels dégâts dûs aux intempéries ; si la somme n'est pas nécessaire, elle restera dans le budget de la CCCP.

La taxe est plafonnée à 40 €/habitant.

6- Vote Budget 2019 :

- Budget Principal

Michel ICART propose de donner un avis sur le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Le **budget principal**, pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	30 736 858,37	10 661 149,40	41 398 007,77
Recettes	30 736 858,37	10 661 149,40	41 398 007,77

- Section de fonctionnement :

COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES - 09 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2019
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	4 463 554,00	0,00	4 770 831,37		4 770 831,37
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 084 655,00	0,00	9 375 420,00		9 375 420,00
014	Atténuations de produits	7 162 310,00	0,00	7 339 514,00		7 339 514,00
65	Autres charges de gestion courante	4 985 932,00	0,00	4 967 068,00		4 967 068,00
Total des dépenses de gestion courante		25 696 451,00	0,00	26 452 833,37		26 452 833,37
66	Charges financières	482 000,00	0,00	468 314,00		468 314,00
67	Charges exceptionnelles	90 000,00	0,00	50 000,00		50 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	471 195,00		900 000,00		900 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		26 739 646,00	0,00	27 871 147,37		27 871 147,37
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 000 000,00		1 365 711,00		1 365 711,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	1 700 000,00		1 500 000,00		1 500 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 700 000,00		2 865 711,00		2 865 711,00
TOTAL		29 439 646,00	0,00	30 736 858,37		30 736 858,37

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 736 858,37

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	351 000,00	0,00	300 000,00		300 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	2 446 511,00	0,00	2 697 157,38		2 697 157,38
73	Impôts et taxes	19 581 766,00	0,00	20 386 702,00		20 386 702,00
74	Dotations, subventions et participations	4 441 647,00	0,00	4 332 113,00		4 332 113,00
75	Autres produits de gestion courante	401 000,00	0,00	425 189,00		425 189,00
Total des recettes de gestion courante		27 221 924,00	0,00	28 141 161,38		28 141 161,38
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	0,00	110 000,00		110 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		27 271 924,00	0,00	28 251 161,38		28 251 161,38
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	278 000,00		350 000,00		350 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		278 000,00		350 000,00		350 000,00
TOTAL		27 549 924,00	0,00	28 601 161,38		28 601 161,38

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 135 696,99

	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 736 858,37

- Section d'investissement - Dépenses :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES - 09 - BUDGET PRINCIPAL		BP	2019
III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES			B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	35 600,00	266 082,60	
2031	Frais d'études	7 240,00	122 600,00	
2051	Concessions et droits similaires	28 360,00	143 482,60	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	250 000,00	469 000,00	
2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations		88 000,00	
20422	Privé - Bâtiments et installations		100 000,00	
2046	Attributions de compensation d'investissement	250 000,00	281 000,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	105 450,92	139 321,00	
2111	Terrains nus	5 000,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		0,00	
2182	Matériel de transport	13 685,24	74 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	13 879,54	19 338,00	
2184	Mobilier	21 515,16	13 410,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	51 370,98	32 573,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	64 008,07	54 194,00	
2313	Constructions	53 992,03	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 016,04	54 194,00	
	Opération d'équipement n° 16 (5)	176 387,43	159 426,00	
	Opération d'équipement n° 17 (5)	35 039,83	10 869,00	
	Opération d'équipement n° 18 (5)	68 880,74	0,00	
	Opération d'équipement n° 20 (5)	11 203,85	0,00	
	Opération d'équipement n° 22 (5)	187 664,36	440 000,00	
	Opération d'équipement n° 35 (5)	62 560,00	81 426,00	
	Opération d'équipement n° 37 (5)	174 684,80	135 000,00	
	Opération d'équipement n° 38 (5)	80 121,15	84 500,00	
	Opération d'équipement n° 39 (5)	36 927,32	10 500,00	
	Opération d'équipement n° 41 (5)	921 277,17	19 000,00	
	Opération d'équipement n° 44 (5)	9 787,86	0,00	
	Opération d'équipement n° 47 (5)	66 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 470 (5)	850 571,68	81 000,00	
	Opération d'équipement n° 61 (5)	69 423,70	2 260,00	
	Opération d'équipement n° 62 (5)	3 549,20	0,00	
	Opération d'équipement n° 70 (5)	89 754,00	169 970,00	
	Opération d'équipement n° 71 (5)		250 000,00	
	Opération d'équipement n° 72 (5)	150 000,00	1 000 783,00	
	Opération d'équipement n° 73 (5)	5 660,01	0,00	
	Opération d'équipement n° 77 (5)	137 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 78 (5)	21 011,10	0,00	
	Opération d'équipement n° 79 (5)	75 604,62	165 000,00	
	Opération d'équipement n° 81 (5)	60 000,00	90 000,00	
	Opération d'équipement n° 82 (5)		95 000,00	
	Opération d'équipement n° 83 (5)	383 409,76	220 000,00	
	Opération d'équipement n° 84 (5)	17 239,20	0,00	
	Opération d'équipement n° 85 (5)	88 500,77	50 000,00	
	Opération d'équipement n° 86 (5)	185 502,64	407 063,00	
	Opération d'équipement n° 87 (5)	300 000,00	658 594,00	
	Opération d'équipement n° 88 (5)	317 500,00	317 500,00	
	Opération d'équipement n° 89 (5)	70 000,00	301 019,00	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
	Opération d'équipement n° 90 (5)	6 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 91 (5)	15 000,00	210 000,00	
	Opération d'équipement n° 92 (5)		320 000,00	
	Opération d'équipement n° 93 (5)		76 500,00	
	Total des dépenses d'équipement	5 131 320,18	6 284 007,60	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 873 000,00	1 275 000,00	
1641	Emprunts en euros	2 873 000,00	1 275 000,00	
020	Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00	400 000,00	
020	Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00	400 000,00	
	Total des dépenses financières	2 973 000,00	1 675 000,00	
458101	Opé. pour compte de tiers n° 01 (6)	297 992,95	252 886,00	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	297 992,95	252 886,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	8 402 313,13	8 211 893,60	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	278 000,00	350 000,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	128 000,00	150 000,00	
13911	Etat et établissements nationaux	48 000,00	53 271,00	
13912	Régions		0,00	
13913	Départements	40 000,00	52 130,00	
13918	Autres	40 000,00	44 599,00	
	Charges transférées (9)	150 000,00	200 000,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des con.	150 000,00	200 000,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	278 000,00	350 000,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	8 680 313,13	8 561 893,60	

	+
RESTES A REALISER 2018 (11)	1 244 213,22
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	855 042,58
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 661 149,40

- Section d'investissement - Recettes :

COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES - 09 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2019
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 813 688,32	525 400,00	
1311	Etat et établissements nationaux	2 621 310,00	310 000,00	
1312	Régions	577 482,00	130 000,00	
1313	Départements	276 463,32	0,00	
1318	Autres	338 433,00	85 400,00	
1323	Départements		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 187 286,34	3 150 000,00	
1641	Emprunts en euros	2 187 286,34	3 150 000,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours	10 762,98	0,00	
2313	Constructions	299,45	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques		0,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp	10 463,53	0,00	
	Total des recettes d'équipement	6 011 737,64	3 675 400,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	964 634,00	984 240,00	
10222	F.C.T.V.A.	764 634,00	984 240,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	200 000,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	300,00	0,00	
024	Produits de cessions	123 000,00	109 000,00	
	Total des recettes financières	1 087 934,00	1 093 240,00	
458201	Opé. pour compte de tiers n° 01 (5)	145 753,49	0,00	
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	145 753,49	0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES	7 245 425,13	4 768 640,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00	1 365 711,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	1 700 000,00	1 500 000,00	
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad.		0,00	
28031	Amortissements des frais d'études		0,00	
28033	Amortissement de frais d'insertion		0,00	
2804111	Etat - Biens mobiliers, matériel et études		0,00	
2804131	Départements - Biens mobiliers, matériel et études		0,00	
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations		0,00	
28041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations		0,00	
28041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études		0,00	
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations		0,00	
2804182	Autres org publics - Bâtiments et installations		0,00	
280422	Privé - Bâtiments et installations		0,00	
28051	Concessions et droits similaires		0,00	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		0,00	
28128	Autres agencements et aménagements de terrains		0,00	
281318	Autres bâtiments publics		0,00	
28132	Immeubles de rapport		0,00	
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des cons	1 700 000,00	1 500 000,00	
28138	Autres constructions		0,00	
28141	Bâtiments publics		0,00	
28145	Installations générales, agencements et aménagements		0,00	
28151	Réseaux de voirie		0,00	
28152	Installations de voirie		0,00	
281533	Réseaux câblés		0,00	

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
281538	Autres réseaux		0,00	
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		0,00	
281571	Matériel roulant		0,00	
281578	Autre matériel et outillage de voirie		0,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		0,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements div		0,00	
28182	Matériel de transport		0,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		0,00	
28184	Mobilier		0,00	
28188	Autres immobilisations corporelles		0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 700 000,00	2 865 711,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		2 700 000,00	2 865 711,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		9 945 425,13	7 634 351,00	

+	
RESTES A REALISER 2018 (10)	3 026 798,40
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 661 149,40

7- Autorisation de Programme et Crédits de Paiement

- MSP St Girons

Il sera proposé au Conseil Communautaire de :

⇒ Réviser l'autorisation de programme libellée « Maison de Santé de Saint-Girons » d'un montant total de 2 924 706 € TTC.

⇒ Répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme, de la façon suivante :

	Total A.P.		C.P.1 Année 2018	C.P.2 Année 2019	C.P.3 Année 2020	C.P.4 Année 2021
Décision du 05/04/2018	Foncier + études	284 000 €	250 000 €	34 000 €	0 €	-
	Construction	1 744 000 €	50 000 €	872 000 €	822 000 €	-
		2 028 000 €	300 000 €	906 000 €	822 000 €	-
Révision du 04/04/2019	Foncier + études	581 735 €	10 888 €	190 000 €	228 508 €	152 339 €
	Construction	2 342 971 €	0 €	468 594 €	1 312 064 €	562 313 €
		2 924 706 €	10 888 €	658 594 €	1 540 572 €	714 652 €

Il est précisé que :

-les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.

-les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante et faire l'objet d'une délibération au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

-l'autorisation de programme fait l'objet des demandes de financements suivantes :

- ✓ Subvention ETAT DETR : 358 955 €
- ✓ Subvention ETAT DSIL : 100 000 €

- ✓ Subvention ETAT FNADT : 100 000 €
- ✓ Subvention Région : 130 000 €
- ✓ Subvention Département : 106 009 €
- ✓ Subvention FEDER : 480 000 €

Autofinancement : 1 169 973 €, soit 40 % de l'opération
dont FCTVA déduit : 479 769 €

Monsieur le Président remarque que les écritures allant jusqu'en 2021 ne veulent pas dire que les travaux se termineront en 2021.

Sur confirmation de Carole MEDA, il explique que des écritures apparaissent car des certificats de paiement peuvent encore être traités 3 à 4 mois après la fin des travaux.

- MSP Prat

Il sera proposé au Conseil Communautaire de :

⇒ Réviser l'autorisation de programme libellée « Maison de Santé de Prat » d'un montant total de 1 612 092 € TTC.

⇒ Répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme, de la façon suivante :

	Total A.P.	C.P.1 Année 2018	C.P.2 Année 2019	C.P.3 Année 2020	C.P.4 Année 2021
Décision du 05/04/2018	1 513 000 €	150 000 €	1 136 000 €	227 000 €	-
Révision du 04/04/2019	1 612 092 €	83 839 €	382 063 €	802 333 €	343 857 €

Il est précisé que :

- les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.
- les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante et faire l'objet d'une délibération au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- l'autorisation de programme fait l'objet des financements suivants :
 - ✓ Subvention ETAT DETR : 287 500 €
 - ✓ Subvention ETAT FNADT : 100 000 €
 - ✓ Subvention ETAT FSIPL : 90 000 €
 - ✓ Subvention ETAT crédits parlementaires : 30 000 €
 - ✓ Subvention Région : 232 160 €
 - ✓ Subvention Département : 110 000 €
 - ✓ Subvention TEPCV – PNR : 97 600 €
 - ✓ Subvention PACTE – PTNB : 46 768 €

Autofinancement : 353 616 €, soit 21.94 % de l'opération
dont FCTVA déduit : 264 448 €

M. le Président informe du début des travaux en septembre 2019, fin des travaux en septembre 2020.

- **Maison Petite Enfance Castillon**

Il sera proposé au Conseil Communautaire de :

⇒ Réviser l'autorisation de programme libellée « Maison de la Petite Enfance de Castillon » d'un montant total de 1 602 912 € TTC.

⇒ Répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme, de la façon suivante :

	Total A.P.	C.P.1 Année 2018	C.P.2 Année 2019	C.P.3 Année 2020
Décision du 05/04/2018	1 632 000 €	150 000 €	889 000 €	593 000 €
Révision du 04/04/2019	1 602 912 €	1 659 €	1 000 783 €	600 470 €

Il est précisé que :

-les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.

-les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante et faire l'objet d'une délibération au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

-l'autorisation de programme fait l'objet des financements suivants :

- ✓ Subvention ETAT DETR : 250 030 €
- ✓ Subvention ETAT FNADT : 100 000 €
- ✓ Subvention ETAT DSIL : 300 000 €
- ✓ Subvention Région : 65 000 €
- ✓ Subvention Département : 69 822 €
- ✓ Subvention CAF : 128 000 €
- ✓ Subvention MSA : 22 000 €

Autofinancement : 405 118 €, soit 25.27 % de l'opération
Dont FCTVA déduit : 262 942 €

M. le Président annonce la fin des travaux pour l'été 2020.

- **Ecole Massat**

Il sera proposé au Conseil Communautaire de :

⇒ Supprimer l'autorisation de programme libellée « École de Massat » d'un montant total de 439 140 € TTC.

Michel ICART explique que, suite à la restitution de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire » aux communes membres de l'EPCI à compter du 1^{er} janvier 2019, seule la commune de Massat est compétente pour passer le marché public, réaliser les travaux et percevoir les subventions pour le projet d'extension de l'école de MASSAT.

- **Gendarmeries :**
➤ **de Saint-Girons,**

Il sera proposé au Conseil Communautaire de :

⇒ Créer l'autorisation de programme libellée « Gendarmerie de Saint-Girons » d'un montant total de 8 393 200 € TTC.

⇒ Répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme, de la façon suivante :

Total A.P.		C.P.1 Année 2019	C.P.2 Année 2020	C.P.3 Année 2021	C.P.3 Année 2022
Foncier + voirie	519 600 €	250 000 €	161 760 €	107 840 €	0 €
Construction	7 873 600 €	0 €	152 360 €	1 371 240 €	6 350 000 €
	8 393 200 €	250 000 €	314 120 €	1 479 080 €	6 350 000 €

Il est précisé que :

- les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.
- les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante et faire l'objet d'une délibération au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- l'autorisation de programme fait l'objet des financements suivants :

✓ Subvention ETAT DETR : 163 100 €

Autofinancement : 7 179 480 €, soit 85.54 % de l'opération
Dont FCTVA déduit : 1 376 820 €

D'autres financements pourront être demandés au lancement des travaux et feront l'objet d'une révision de cette autorisation de programme.

➤ **De Prat-Bonrepaux,**

Il sera proposé au Conseil Communautaire de :

⇒ Créer une autorisation de programme libellée « Gendarmerie de Prat » d'un montant total de 1 751 239 € TTC.

⇒ Répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme, de la façon suivante :

Total A.P.	C.P.1 Année 2018	C.P.2 Année 2019	C.P.3 Année 2020	C.P.4 Année 2021
1 751 239 €	7 230 €	131 271 €	483 821 €	1 128 917 €

Il est précisé que :

- les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet
- les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante et faire l'objet d'une délibération au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

- l'autorisation de programme fait l'objet des demandes financements suivantes :

- ✓ Subvention ETAT DETR : 355 000 €
- ✓ Subvention ETAT FSIPL : 310 000 €
- ✓ Subvention ETAT Crédits parlementaires : 10 000 €

Autofinancement : 788 966 €, soit 45.05 % de l'opération
Dont FCTVA déduit : 287 273 €

D'autres financements pourront être demandés au lancement des travaux et feront l'objet d'une révision de cette autorisation de programme.

➤ **De La Bastide de Sérrou**

Il sera proposé au Conseil Communautaire de :

⇒ Créer une l'autorisation de programme libellée « Gendarmerie de La Bastide de Sérrou » d'un montant total de 2 752 936 € TTC.

⇒ Répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme, de la façon suivante :

Total A.P.		C.P.1 Année 2019	C.P.2 Année 2020	C.P.3 Année 2021	C.P.3 Année 2022
Foncier + études	472 936 €	320 000 €	91 761 €	61 175 €	
Construction	2 280 000 €		140 000 €	560 000 €	1 580 000 €
	2 752 936 €	320 000 €	231 761 €	621 175 €	1 580 000 €

Il est précisé que :

- les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet
- les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante et faire l'objet d'une délibération au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- que l'autorisation de programme fait l'objet de la demande de financement suivante :

- ✓ Subvention ETAT DETR : 157 645 €

Autofinancement : 2 143 700 €, soit 77.87 % de l'opération
dont FCTVA déduit : 451 591 €

D'autres financements pourront être demandés au lancement des travaux et feront l'objet d'une révision de cette autorisation de programme.

Michel ICART mentionne qu'il va présenter les budgets annexes.

- **BA ZA Ensales**

Il sera proposé de donner un avis sur le budget annexe ZA Ensales pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Le **budget annexe ZA Ensales**, pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	263 919,39	236 566,17	500 485,56
Recettes	263 919,39	236 566,17	500 485,56

Section de fonctionnement :

COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES - 09 - BUDGET ANNEXE ZA ENSALES	BP 2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	7 800,00	0,00	6 400,00		6 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion courante	7 800,00	0,00	6 400,00		6 400,00
66	Charges financières	7 840,00	0,00	7 276,61		7 276,61
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	15 640,00	0,00	13 676,61		13 676,61
023	Virement à la section d'investissement (5)	31 882,00		54 309,10		54 309,10
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (169 728,38		182 257,07		182 257,07
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	15 640,00		13 676,61		13 676,61
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	217 250,38		250 242,78		250 242,78
	TOTAL	232 890,38	0,00	263 919,39		263 919,39

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	263 919,39

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di		0,00	20 000,00		20 000,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	31 882,00	0,00	34 309,10		34 309,10
	Total des recettes de gestion courante	31 882,00	0,00	54 309,10		54 309,10
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	31 882,00	0,00	54 309,10		54 309,10
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (185 368,38		195 933,68		195 933,68
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	15 640,00		13 676,61		13 676,61
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	201 008,38		209 610,29		209 610,29
	TOTAL	232 890,38	0,00	263 919,39		263 919,39

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	263 919,39

Section d'investissement :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES - 09 - BUDGET ANNEXE ZA ENSALES	BP	2019
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 307,76	0,00	11 861,82		11 861,82
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	11 307,76	0,00	11 861,82		11 861,82
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	11 307,76	0,00	11 861,82		11 861,82
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	185 368,38		195 933,68		195 933,68
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	185 368,38		195 933,68		195 933,68
	TOTAL	196 676,14	0,00	207 795,50		207 795,50

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	28 770,67
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	236 566,17

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	31 882,00		54 309,10		54 309,10
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	169 728,38		182 257,07		182 257,07
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	201 610,38		236 566,17		236 566,17
	TOTAL	201 610,38	0,00	236 566,17		236 566,17

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	236 566,17

- **BA ZA Le Pitarlet**

Il sera proposé de donner un avis sur le budget annexe ZA Le Pitarlet pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

- Le **budget annexe ZA LE PITARLET**, pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	754 239,54	784 879,66	1 539 119,20
Recettes	754 239,54	784 879,66	1 539 119,20

- Section de fonctionnement :

COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES - 09 - BUDGET ANNEXE ZA LE PITARLET	BP	2019
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	7 900,00	0,00	8 400,00		8 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion courante	7 900,00	0,00	8 400,00		8 400,00
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 900,00	0,00	8 400,00		8 400,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	730 560,54		737 439,54		737 439,54
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	7 900,00		8 400,00		8 400,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	738 460,54		745 839,54		745 839,54
	TOTAL	746 360,54	0,00	754 239,54		754 239,54

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	754 239,54
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	27 037,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes de gestion courante	27 037,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	27 037,00	0,00	0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	711 423,54		745 839,54		745 839,54
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	7 900,00		8 400,00		8 400,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	719 323,54		754 239,54		754 239,54
	TOTAL	746 360,54	0,00	754 239,54		754 239,54

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	754 239,54
--	-------------------

- Section d'investissement :

COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES - 09 - BUDGET ANNEXE ZA LE PITARLET	BP	2019
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	73 456,12	0,00	12 237,39		12 237,39
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement	73 456,12	0,00	12 237,39		12 237,39
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 503,45	0,00	26 802,73		26 802,73
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	25 503,45	0,00	26 802,73		26 802,73
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	98 959,57	0,00	39 040,12		39 040,12
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	711 423,54		745 839,54		745 839,54
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	711 423,54		745 839,54		745 839,54
	TOTAL	810 383,11	0,00	784 879,66		784 879,66

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	784 879,66
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	730 560,54		737 439,54		737 439,54
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	730 560,54		737 439,54		737 439,54
	TOTAL	730 560,54	0,00	737 439,54		737 439,54

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	47 440,12
---	-----------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	784 879,66
---	-------------------

- **BA Thermes Aulus**

Il sera proposé de donner un avis sur le budget annexe THERMES D'AULUS pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Le **budget annexe Thermes d'Aulus**, pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	768 342,82	157 501,64	925 844,46
Recettes	768 342,82	157 501,64	925 844,46

Section de Fonctionnement :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES - 09 - BUDGET ANNEXE THERMES D AULL	BP	2019
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	266 600,00	0,00	292 920,00		292 920,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	397 679,00	0,00	383 100,00		383 100,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		664 279,00	0,00	676 020,00		676 020,00
66	Charges financières	1 966,00	0,00	2 000,00		2 000,00
67	Charges exceptionnelles	12 404,00	0,00	4 000,00		4 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	44 996,76		21 011,82		21 011,82
Total des dépenses réelles d'exploitation		723 645,76	0,00	703 031,82		703 031,82
023	Virement à la section d'investissement (6)	35 829,18		51 769,00		51 769,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	10 542,00		13 542,00		13 542,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		46 371,18		65 311,00		65 311,00
TOTAL		770 016,94	0,00	768 342,82		768 342,82

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	768 342,82
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	3 080,00		3 080,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de service	508 670,00	0,00	507 670,00		507 670,00
74	Subventions d'exploitation	25 000,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	168 500,00	0,00	169 360,00		169 360,00
Total des recettes de gestion des services		702 170,00	0,00	680 110,00		680 110,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	10 800,00		10 800,00
Total des recettes réelles d'exploitation		702 170,00	0,00	690 910,00		690 910,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	11 294,00		11 294,00		11 294,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		11 294,00		11 294,00		11 294,00
TOTAL		713 464,00	0,00	702 204,00		702 204,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	66 138,82
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	768 342,82
---	-------------------

Section d'Investissement :

COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES - 09 - BUDGET ANNEXE THERMES D AULL	BP	2019
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	16 870,09	7 131,21	10 000,00		17 131,21
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	79 000,00		79 000,00
	Total des dépenses d'équipement	16 870,09	7 131,21	89 000,00		96 131,21
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	17 885,00	0,00	15 800,00		15 800,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	2 500,00		3 017,00		3 017,00
	Total des dépenses financières	20 385,00	0,00	18 817,00		18 817,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	37 255,09	7 131,21	107 817,00		114 948,21
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	11 294,00		11 294,00		11 294,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	11 294,00		11 294,00		11 294,00
	TOTAL	48 549,09	7 131,21	119 111,00		126 242,21

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	31 259,33
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	157 501,54

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	38 000,00		38 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	38 000,00		38 000,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)	58 658,58	0,00	54 190,54		54 190,54
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières	58 658,58	0,00	54 190,54		54 190,54
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	58 658,58	0,00	92 190,54		92 190,54
021	Virement de la section d'exploitation (4)	35 829,18		51 769,00		51 769,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	10 542,00		13 542,00		13 542,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	46 371,18		65 311,00		65 311,00
	TOTAL	105 029,76	0,00	157 501,54		157 501,54

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	157 501,54

M. le Président a invité les Membres du Bureau à donner un avis pour chaque rapport présenté concernant le budget principal, les budgets annexes, les autorisations de programme après avoir demandé s'il n'y avait pas de questions.

➤ **Vote** pour : 24 contre : 0 abstention : 0

- **BA Eaux du Couserans**

Jean BOUSSION présente les budgets du Service des Eaux du Couserans

Il est proposé de donner un avis sur le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Le **budget annexe Eau Service des eaux**, pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	7 127 345,00	6 231 759,00	13 359 104,00
Recettes	7 127 345,00	6 231 759,00	13 359 104,00

- Section de fonctionnement :

COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES - 09 - BUDGET ANNEXE SERVICE EAUX D	BP	2019
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	1 394 000,00	0,00	1 620 000,00		1 620 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 438 000,00	0,00	1 567 500,00		1 567 500,00
014	Atténuations de produits	450 000,00	0,00	600 000,00		600 000,00
65	Autres charges de gestion courante	31 500,00	0,00	32 000,00		32 000,00
Total des dépenses de gestion des services		3 313 500,00	0,00	3 819 500,00		3 819 500,00
66	Charges financières	41 320,00	0,00	39 000,00		39 000,00
67	Charges exceptionnelles	36 000,00	0,00	116 000,00		116 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	100 000,00		100 000,00		100 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 490 820,00	0,00	4 074 500,00		4 074 500,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	2 121 805,00		2 198 645,00		2 198 645,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	721 600,00		854 200,00		854 200,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 843 405,00		3 052 845,00		3 052 845,00
TOTAL		6 334 225,00	0,00	7 127 345,00		7 127 345,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 127 345,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	19 999,63		19 999,63
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de servic	3 628 000,00	0,00	3 615 000,00		3 615 000,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	17 000,00	0,00	17 000,00		17 000,00
Total des recettes de gestion des services		3 665 000,00	0,00	3 651 999,63		3 651 999,63
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	14 000,30	0,00	14 000,00		14 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 679 000,30	0,00	3 665 999,63		3 665 999,63
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	686 300,00		686 300,00		686 300,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		686 300,00		686 300,00		686 300,00
TOTAL		4 365 300,30	0,00	4 352 299,63		4 352 299,63

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 775 045,37
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 127 345,00
---	---------------------

- Section d'investissement – Dépenses :

COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES - 09 - BUDGET ANNEXE SERVICE EAUX D | BP 2019

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	25 000,00	25 000,00	
2031	Frais d'études	25 000,00	10 000,00	
2051	Concessions et droits similaires		15 000,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	120 000,00	119 297,37	
21351	Bâtiments d'exploitation		40 000,00	
21531	Réseaux d'adduction d'eau	40 000,00	0,00	
21561	Service de distribution d'eau	20 000,00	0,00	
2182	Matériel de transport	60 000,00	59 297,37	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		20 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
	Opération d'équipement n° 109 (5)	250 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 11 (5)	20 000,00	20 000,00	
	Opération d'équipement n° 12 (5)	200 000,00	200 000,00	
	Opération d'équipement n° 13 (5)	30 000,00	30 000,00	
	Opération d'équipement n° 14 (5)	120 000,00	120 000,00	
	Opération d'équipement n° 15 (5)	30 000,00	165 000,00	
	Opération d'équipement n° 16 (5)	20 000,00	20 000,00	
	Opération d'équipement n° 17 (5)	120 000,00	20 000,00	
	Opération d'équipement n° 18 (5)	562 650,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 19 (5)	2 091 750,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 20 (5)	493 850,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 21 (5)	1 000 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 22 (5)	261 000,00	261 000,00	
	Opération d'équipement n° 23 (5)	524 600,00	524 600,00	
	Opération d'équipement n° 24 (5)	41 000,00	41 000,00	
	Opération d'équipement n° 25 (5)	10 000,00	10 000,00	
	Opération d'équipement n° 26 (5)	26 400,00	26 400,00	
	Opération d'équipement n° 27 (5)	13 000,00	13 000,00	
	Opération d'équipement n° 28 (5)	30 000,00	40 000,00	
	Opération d'équipement n° 29 (5)		150 000,00	
	Opération d'équipement n° 30 (5)		40 000,00	
	Opération d'équipement n° 50 (5)		390 702,43	
	Opération d'équipement n° 51 (5)		750 000,00	
	Opération d'équipement n° 52 (5)		350 000,00	
	Opération d'équipement n° 53 (5)		1 960 000,00	
	Opération d'équipement n° 68 (5)	98 000,00	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	6 087 250,00	5 275 999,80	
16	Emprunts et dettes assimilées	127 344,00	151 000,00	
1641	Emprunts en euros	127 344,00	151 000,00	
020	Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00	82 912,00	
020	Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00	82 912,00	
	Total des dépenses financières	227 344,00	233 912,00	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	6 314 594,00	5 509 911,80	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)	686 300,00	686 300,00	
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>58 300,00</i>	<i>58 300,00</i>	
139111	Agence de l'eau	26 000,00	30 300,00	
13913	Départements	32 300,00	28 000,00	
	Charges transférées	628 000,00	628 000,00	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
21531	Réseaux d'adduction d'eau	628 000,00	628 000,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		686 300,00	686 300,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 000 894,00	6 196 211,80	

		+
RESTES A REALISER 2018 (10)		35 547,20
		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		6 231 759,00

- Section d'investissement – Recettes :

COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES - 09 - BUDGET ANNEXE SERVICE EAUX D	BP	2019
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 954 560,00	1 118 639,04	
13111	Agence de l'eau	1 954 560,00	900 000,00	
1313	Départements	1 000 000,00	218 639,04	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	244 288,17	0,00	
1641	Emprunts en euros	244 288,17	0,00	
20	Immobilisations incorporelles		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		3 198 848,17	1 118 639,04	
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	0,00	
1064	Réserves réglementées		0,00	
1068	Autres réserves	100 000,00	0,00	
Total des recettes financières		100 000,00	0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		3 298 848,17	1 118 639,04	
021	Virement de la section d'exploitation	2 121 805,00	2 198 645,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	721 600,00	854 200,00	
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	50,00	50,00	
28088	Autres immobilisations incorporelles	300,00	290,00	
281311	Bâtiments d'exploitation	74 300,00	80 000,00	
281351	Bâtiments d'exploitation	800,00	800,00	
281355	Bâtiments administratifs	200,00	180,00	
28138	Autres constructions	500,00	500,00	
281451	Bâtiments d'exploitation	15 000,00	0,00	
28148	Autres constructions	6 000,00	5 700,00	
28151	Installations complexes spécialisées	4 100,00	10 000,00	
281531	Réseaux d'adduction d'eau	520 000,00	620 000,00	
28154	Matériel industriel	3 600,00	3 600,00	
28155	Outillage industriel	12 000,00	20 000,00	
281561	Service de distribution d'eau	46 000,00	62 000,00	
2817351	Bâtiments d'exploitation	850,00	850,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements div	800,00	800,00	
28182	Matériel de transport	31 100,00	40 000,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00	9 430,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 843 405,00	3 052 845,00	
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		2 843 405,00	3 052 845,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		6 142 253,17	4 171 484,04	

RESTES A REALISER 2018 (9)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	2 060 274,96
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 231 759,00

- **BA Assainissement**

Il sera proposé de donner un avis sur le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Le **budget annexe Service Assainissement Collectif**, pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	4 726 286,00	5 090 019,00	9 816 305,00
Recettes	4 726 286,00	5 090 019,00	9 816 305,00

Section de fonctionnement :

COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES - 09 - BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAIN	BP	2019
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	576 026,00	0,00	645 500,08		645 500,08
012	Charges de personnel et frais assimilés	332 000,00	0,00	332 000,00		332 000,00
014	Atténuations de produits	149 300,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	0,00	15 000,00		15 000,00
Total des dépenses de gestion des services		1 072 326,00	0,00	992 500,08		992 500,08
66	Charges financières	11 475,00	0,00	10 000,00		10 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	26 000,00		26 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	50 000,00		75 000,00		75 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 143 801,00	0,00	1 103 500,08		1 103 500,08
023	Virement à la section d'investissement (6)	2 711 362,00		3 277 786,00		3 277 786,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	344 400,00		344 999,92		344 999,92
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 055 762,00		3 622 785,92		3 622 785,92
TOTAL		4 199 563,00	0,00	4 726 286,00		4 726 286,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 726 286,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	1 382 000,10	0,00	1 321 999,25		1 321 999,25
74	Subventions d'exploitation	39 000,00	0,00	7 000,00		7 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services		1 421 000,10	0,00	1 328 999,25		1 328 999,25
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 421 000,10	0,00	1 328 999,25		1 328 999,25
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	129 200,00		147 200,00		147 200,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		129 200,00		147 200,00		147 200,00
TOTAL		1 550 200,10	0,00	1 476 199,25		1 476 199,25

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 250 086,75
--	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 726 286,00
---	---------------------

Section d'investissement – Dépenses :

COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES - 09 - BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAIN	BP	2019
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	20 000,00	111 034,13	
2031	Frais d'études	20 000,00	50 539,13	
2051	Concessions et droits similaires		60 495,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	103 631,87	750 000,00	
2155	Outils industriel	20 000,00	50 000,00	
21562	Service d'assainissement	40 000,00	650 000,00	
2182	Matériel de transport	43 631,87	50 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
	Opération d'équipement n° 11 (5)	300 000,00	300 000,00	
	Opération d'équipement n° 12 (5)	1 000 000,00	600 000,00	
	Opération d'équipement n° 13 (5)	90 000,00	20 000,00	
	Opération d'équipement n° 14 (5)	884 600,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 15 (5)	1 500 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 16 (5)	20 000,00	30 000,00	
	Opération d'équipement n° 17 (5)		200 000,00	
	Opération d'équipement n° 18 (5)		200 000,00	
	Opération d'équipement n° 19 (5)		160 000,00	
	Opération d'équipement n° 20 (5)		8 000,00	
	Opération d'équipement n° 21 (5)		30 000,00	
	Opération d'équipement n° 50 (5)		635 460,79	
	Opération d'équipement n° 51 (5)		1 500 000,00	
	Opération d'équipement n° 53 (5)		150 000,00	
	Total des dépenses d'équipement	3 918 231,87	4 694 494,92	
16	Emprunts et dettes assimilées	19 274,00	20 000,00	
1641	Emprunts en euros	19 274,00	20 000,00	
020	Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00	200 000,00	
020	Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00	200 000,00	
	Total des dépenses financières	119 274,00	220 000,00	
4581161	Opé. pour compte de tiers n° 161 (6)	4 755,36	0,00	
4581171	Opé. pour compte de tiers n° 171 (6)	27 707,77	0,00	
4581172	Opé. pour compte de tiers n° 172 (6)	10 000,00	0,00	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	42 463,13	0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	4 079 969,00	4 914 494,92	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)	129 200,00	147 200,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur	29 200,00	47 200,00	
139111	Agence de l'eau	17 050,00	35 000,00	
139118	Autres	1 550,00	0,00	
13913	Départements	10 600,00	12 200,00	
	Charges transférées	100 000,00	100 000,00	
21532	Réseaux d'assainissement	100 000,00	100 000,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	129 200,00	147 200,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	4 209 169,00	5 061 694,92	

(= Total des dépenses réelles et d'ordre)

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	28 324,08
------------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 090 019,00
---	---------------------

Section d'investissement – Recettes :

COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES - 09 - BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAIN BP 2019

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée déliberante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	18 073,28	0,00	
1641	Emprunts en euros	18 073,28	0,00	
20	Immobilisations incorporelles		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		18 073,28	0,00	
4582161	Opé. pour compte de tiers n° 161 (5)	4 755,36	0,00	
4582171	Opé. pour compte de tiers n° 171 (5)	100 000,00	0,00	
4582172	Opé. pour compte de tiers n° 172 (5)	10 000,00	0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		114 755,36	0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		132 828,64	0,00	
021	Virement de la section d'exploitation	2 711 362,00	3 277 786,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	344 400,00	344 999,92	
28031	Amortissements des frais d'études	7 600,00	400,00	
281311	Bâtiments d'exploitation	70 000,00	65 000,00	
281351	Bâtiments d'exploitation	90,00	99,92	
28151	Installations complexes spécialisées	4 000,00	4 000,00	
281532	Réseaux d'assainissement	229 410,00	241 000,00	
28154	Matériel industriel	550,00	600,00	
281562	Service d'assainissement	30 000,00	30 200,00	
28182	Matériel de transport	2 500,00	3 400,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	250,00	300,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 055 762,00	3 622 785,92	
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		3 055 762,00	3 622 785,92	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		3 188 590,64	3 622 785,92	

+

RESTES A REALISER 2018 (9)	114 755,36
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	1 352 477,72
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 090 019,00
---	---------------------

- **BA Assainissement Non Collectif**

Il sera proposé de donner un avis sur le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Le **budget annexe Service Assainissement Non Collectif**, pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	247 770,00	326 603,00	574 373,00
Recettes	247 770,00	326 603,00	574 373,00

- Section de fonctionnement :

COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES - 09 - BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAIN	BP	2019
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	10 382,00	0,00	10 001,76		10 001,76
012	Charges de personnel et frais assimilés	124 000,00	0,00	124 000,00		124 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00		1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		135 382,00	0,00	135 001,76		135 001,76
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00		500,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	5 000,00		5 000,00		5 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		140 882,00	0,00	140 501,76		140 501,76
023	Virement à la section d'investissement (6)	87 000,00		94 270,00		94 270,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	8 000,00		12 998,24		12 998,24
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		95 000,00		107 268,24		107 268,24
TOTAL		235 882,00	0,00	247 770,00		247 770,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	247 770,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	105 000,00	0,00	104 998,19		104 998,19
74	Subventions d'exploitation	24 000,00	0,00	10 000,00		10 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services		129 000,00	0,00	114 998,19		114 998,19
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		129 000,00	0,00	114 998,19		114 998,19
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation				0,00		0,00
TOTAL		129 000,00	0,00	114 998,19		114 998,19

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	132 771,81
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	247 770,00
---	-------------------

- Section d'investissement – Dépenses :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES - 09 - BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAIN	BP	2019
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	123 017,00	40 000,00	
2031	Frais d'études	123 017,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires		40 000,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	60 000,00	60 000,00	
2182	Matériel de transport	40 000,00	30 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00	30 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		95 656,00	
2313	Constructions		95 656,00	
	Opération d'équipement n° 11 (5)	10 000,00	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	193 017,00	195 656,00	
45811611	Opé. pour compte de tiers n° 1611 (6)	4 200,00	0,00	
45811613	Opé. pour compte de tiers n° 1613 (6)	4 200,00	0,00	
45811618	Opé. pour compte de tiers n° 1618 (6)	4 200,00	0,00	
4581171	Opé. pour compte de tiers n° 171 (6)	4 200,00	0,00	
4581171099	Opé. pour compte de tiers n° 171099 (6)	4 200,00	0,00	
45811711	Opé. pour compte de tiers n° 1711 (6)	4 200,00	0,00	
45811712	Opé. pour compte de tiers n° 1712 (6)	4 200,00	0,00	
45811713	Opé. pour compte de tiers n° 1713 (6)	4 200,00	0,00	
45811714	Opé. pour compte de tiers n° 1714 (6)	4 200,00	0,00	
45811715	Opé. pour compte de tiers n° 1715 (6)	4 200,00	0,00	
45811716	Opé. pour compte de tiers n° 1716 (6)	4 200,00	0,00	
45811717	Opé. pour compte de tiers n° 1717 (6)	4 200,00	0,00	
45811718	Opé. pour compte de tiers n° 1718 (6)	4 200,00	0,00	
45811719	Opé. pour compte de tiers n° 1719 (6)	4 200,00	0,00	
4581172	Opé. pour compte de tiers n° 172 (6)	4 200,00	0,00	
4581172099	Opé. pour compte de tiers n° 172099 (6)	4 200,00	0,00	
45811721	Opé. pour compte de tiers n° 1721 (6)	4 200,00	0,00	
45811722	Opé. pour compte de tiers n° 1722 (6)	4 200,00	0,00	
45811723	Opé. pour compte de tiers n° 1723 (6)	4 200,00	0,00	
45811724	Opé. pour compte de tiers n° 1724 (6)	4 200,00	0,00	
45811725	Opé. pour compte de tiers n° 1725 (6)	4 200,00	0,00	
45811726	Opé. pour compte de tiers n° 1726 (6)	4 200,00	0,00	
45811727	Opé. pour compte de tiers n° 1727 (6)	4 200,00	0,00	
45811728	Opé. pour compte de tiers n° 1728 (6)	4 200,00	0,00	
45811729	Opé. pour compte de tiers n° 1729 (6)	4 200,00	0,00	
4581173	Opé. pour compte de tiers n° 173 (6)	4 200,00	0,00	
4581173099	Opé. pour compte de tiers n° 173099 (6)	4 200,00	0,00	
4581174	Opé. pour compte de tiers n° 174 (6)	4 200,00	0,00	
4581175	Opé. pour compte de tiers n° 175 (6)	4 200,00	0,00	
4581176	Opé. pour compte de tiers n° 176 (6)	4 200,00	0,00	
4581177	Opé. pour compte de tiers n° 177 (6)	4 200,00	0,00	
4581178	Opé. pour compte de tiers n° 178 (6)	4 200,00	0,00	
4581179	Opé. pour compte de tiers n° 179 (6)	4 200,00	0,00	
4581181	Opé. pour compte de tiers n° 181 (6)	4 200,00	0,00	
4581182	Opé. pour compte de tiers n° 182 (6)	4 200,00	0,00	
4581183	Opé. pour compte de tiers n° 183 (6)	4 200,00	0,00	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
4581184	Opé. pour compte de tiers n° 184 (6)	4 200,00	0,00	
4581185	Opé. pour compte de tiers n° 185 (6)	4 200,00	0,00	
4581186	Opé. pour compte de tiers n° 186 (6)	4 200,00	0,00	
4581187	Opé. pour compte de tiers n° 187 (6)	4 200,00	0,00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		168 000,00	0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		361 017,00	195 656,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)		0,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		361 017,00	195 656,00	

+	
RESTES A REALISER 2018 (10)	130 947,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	326 603,00

Jean BOUSSION présente les autorisations de programme et crédits de paiement concernant le Service des Eaux.

- **Service des Eaux**
 - **Station de Sengouagneich**

L'opération « N° 50 Travaux de rénovation de la station Sengouagneich » est inscrite dans le plan pluriannuel d'investissement du Budget Annexe Eaux du Couserans de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et sa mise en œuvre s'étale sur plusieurs années.

Le montant de cette AP/CP était de 2.300.000 €. Il a été décidé de profiter de cette opération pour mettre à niveau des équipements qui n'étaient pas prévus au départ. Le montant de l'opération est augmenté de 50.000 € HT. Le montant total de cette AP/CP passe à 2.350.000 € HT. Les travaux devraient se terminer en 2019.

Le tableau suivant met à jour le suivi des crédits de paiement au 31/12/2018 et prévoit les crédits de paiement pour 2019 :

	Prévisions	Réalisé	Disponible
2013		0,00 €	2 350 000,00 €
2014	1 941,71 €	1 941,71 €	2 348 058,29 €
2015	34 023,50 €	34 023,50 €	2 314 034,79 €
2016	954 088,61 €	954 088,61 €	1 359 946,18 €
2017	747 258,67 €	747 258,67 €	612 687,51 €
2018	221 985,08 €	221 985,08 €	390 702,43 €
2019	390 702,43 €	0,00 €	390 702,43 €
Total	2 350 000,00 €	1 959 297,57 €	390 702,43 €

➤ Appel à projets fuite

L'opération « N° 51 Travaux de renouvellement de réseaux vétustes (appel à projets fuites) » est inscrite dans le plan pluriannuel d'investissement du Budget Annexe Eaux du Couserans de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et sa mise en œuvre s'étale sur plusieurs années.

Le montant de cette AP/CP est de 4.000.000 € HT. Les travaux devraient se terminer en 2020.

Le tableau suivant met à jour le suivi des crédits de paiement au 31/12/2018 et prévoit les crédits de paiement pour 2019 :

	Prévisions	Réalisé	Disponible
2016	370 944,78 €	370 944,78 €	3 629 055,22 €
2017	1 537 301,73 €	1 537 301,73 €	2 091 753,49 €
2018	826 202,40 €	826 202,40 €	1 265 551,09 €
2019	750 000,00 €	0,00 €	1 265 551,09 €
2020	515 551,09 €	0,00 €	1 265 551,09 €
Total	4 000 000,00 €	2 734 448,91 €	1 265 551,09 €

➤ Unités de Distribution A Fiabiliser

L'opération « N° 52 Travaux des Unités de Distribution A Fiabiliser (UDAF) 2017 » est inscrite dans le plan pluriannuel d'investissement du Budget Annexe Eaux du Couserans de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et sa mise en œuvre s'étale sur plusieurs années.

Le montant de cette AP/CP est de 500.000 € HT. Les travaux devraient se terminer en 2020.

Le tableau suivant met à jour le suivi des crédits de paiement au 31/12/2018 et prévoit les crédits de paiement pour 2019 :

	Prévisions	Réalisé	Disponible
2017	6 144,00 €	6 144,00 €	493 856,00 €
2018	0,00 €	0,00 €	493 856,00 €
2019	350 000,00 €	0,00 €	493 856,00 €
2020	143 856,00 €	0,00 €	493 856,00 €
Total	500 000,00 €	6 144,00 €	493 856,00 €

➤ Appel à projets qualité 2018.

L'opération « N° 53 Travaux appel à projets qualité 2018 » est inscrite dans le plan pluriannuel d'investissement du Budget Annexe Eaux du Couserans de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et sa mise en œuvre s'étale sur plusieurs années.

Le montant de cette AP/CP est de 3 000 000 € HT. Les travaux devraient se poursuivre cette année et se terminer en 2020.

Le tableau suivant met à jour le suivi des crédits de paiement au 31/12/2018 et prévoit les crédits de paiement pour 2019 :

	Prévisions	Réalisé	Disponible
2018	427 354,05 €	427 354,05 €	2 572 645,95 €
2019	1 960 000,00 €	0,00 €	2 572 645,95 €
2020	612 645,95 €	0,00 €	2 572 645,95 €
Total	3 000 000,00 €	427 354,05 €	2 572 645,95 €

➤ **Assainissement collectif tranche 2013 :**

Dans le cadre de la procédure des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP), ce certificat actualise l'AP/CP n° 50 concernant le programme assainissement collectif 2013.

Le montant de cette AP/CP est de 2.900.000 €. Les travaux devraient se terminer cette année.

Le tableau suivant met à jour le suivi des crédits de paiement au 31/12/2018 et prévoit les crédits de paiement pour 2019 :

	Prévisions	Réalisé	Disponible
2013	322,92 €	322,92 €	2 899 677,08 €
2014	37 668,70 €	37 668,70 €	2 862 008,38 €
2015	88 455,27 €	88 455,27 €	2 773 553,11 €
2016	7 452,00 €	7 452,00 €	2 766 101,11 €
2017	1 881 488,82 €	1 881 488,82 €	884 612,29 €
2018	249 151,50 €	249 151,50 €	635 460,79 €
2019	635 460,79 €	0,00 €	635 460,79 €
Total	2 900 000,00 €	2 264 539,21 €	635 460,79 €

➤ **Assainissement collectif tranche 2017 :**

L'opération « N° 51 Programme assainissement collectif 2017 » est inscrite dans le plan pluriannuel d'investissement du Budget Annexe Assainissement collectif de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et sa mise en œuvre s'étale sur plusieurs années.

Le montant de cette AP/CP est de 2.500.000 €. Les travaux devraient se terminer en 2021.

Le tableau suivant met à jour le suivi des crédits de paiement au 31/12/2018 et prévoit les crédits de paiement pour 2019 :

	Prévisions	Réalisé	Disponible
2017	0,00 €	0,00 €	2 500 000,00 €
2018	0,00 €	0,00 €	2 500 000,00 €
2019	1 500 000,00 €	0,00 €	2 500 000,00 €
2020	500 000,00 €	0,00 €	2 500 000,00 €
2021	500 000,00 €	0,00 €	2 500 000,00 €
Total	2 500 000,00 €	0,00 €	2 500 000,00 €

➤ **Assainissement : Operations exceptionnelles hors schéma directeur**

L'opération « N° 52 Opérations exceptionnelles, hors schéma directeur » est inscrite dans le plan pluriannuel d'investissement du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et sa mise en œuvre s'étale sur plusieurs années.

Le montant de cette AP/CP est de 2.000.000 €. Les travaux devraient commencer en 2019 et se terminer en 2022.

Le tableau suivant retrace la répartition des crédits de paiement et ceux prévus pour l'année 2019 :

	Prévisions	Réalisé	Disponible
2019	150 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
2020	1 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
2021	650 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
2022	200 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
Total	2 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €

M. le Président a invité les Membres du Bureau à donner un avis pour chaque rapport présenté concernant le Services des Eaux, Budgets et Autorisations de Programme, après avoir demandé s'il n'y avait pas de questions.

➤ **Vote** **pour : 24** **contre : 0** **abstention : 0**

Questions diverses

Pas de questions diverses

La séance est levée à 21H15